

1. Mai 1781.

13

es voir qu'il en existe de plus dignes de
ce nom, auxquelles vous n'avez point de
part: ou convenez que c'est ici l'objet pré-
cis de cette renonciation solennelle qui
vous avoit fait Chrétiens, & qui ne peut
être violée sans apostasie (a)... Voulez-
vous savoir, par une preuve de fait, quelle
est la perpétuelle opposition du culte que
vous professez avec les spectacles que vous
associez à cette profession? Suivez depuis
la naissance du christianisme, les rapports
de cet ouvrage divin avec le théâtre.
Voïez si la ruine de l'un n'a pas toujours
produit l'élévation de l'autre, si en rai-
son parfaitement inverse, le déclin de
l'un n'a point été la mesure de l'accrois-
sement de l'autre. Au tems de ce con-
querant sanguinaire qui ravagea le monde
entier pour s'élever un trône sur les dé-
bris de la république romaine, le fe-
nat,

(a) Est-il permis d'assister aux spectacles dès qu'on ne se sent point atteint de la corruption qu'ils respirent? Est-il permis de fréquenter les mosquées & les pagodes, d'être assidu au préche des sectaires, dès qu'on n'a point envie d'apostasier? Voilà deux questions qui n'en font qu'une. — Ceux qui veulent des autorités multipliées & irréfragables, les trouveront rassemblées dans les *lettres sur les spectacles*, par Mr. de Boissy. Pour moi, je ne fais qu'effleurer cette matiere. Encore dira-t-on que cela est déplacé dans un Journal; comme si *les toits* * même n'étoient pas une place propre à parler en faveur de la vérité & de la vertu.

* *Mat*
X. 27.